

RÉGIONS : «Ma nomination à la tête de Frambois est déjà une forme de reconnaissance»

Date de parution: Mercredi 26 novembre 2008

Auteur: Fati Mansour

GENEVE. A 52 ans, Jean-Michel Claude va prendre la direction de l'établissement concordataire destiné à la rétention des étrangers frappés par des mesures de contrainte. Un retour qui marque la fin d'une longue traversée du désert.

Jean-Michel Claude fait son grand retour après une mise au placard qui aura duré huit ans. Celui qui avait été écarté de son poste de directeur de la prison de Champ-Dollon à la suite d'un sévère rapport d'experts, va prendre la tête de l'établissement concordataire de Frambois. Il entrera en fonction le 1er décembre prochain dans un contexte particulièrement chahuté.

Ce centre de 20 places, situé non loin de l'aéroport de Cointrin et destiné à la rétention des étrangers faisant l'objet de mesures de contrainte dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, est en effet la cible de vives critiques de la part des milieux de défense des droits de l'homme et de la Commission des visiteurs officiels (LT du 14.11.2007). A cette situation explosive s'ajoute la méfiance qu'inspire encore ce haut fonctionnaire dont l'obsession pour la sécurité et la manière de gérer le personnel avaient été passablement décriées. Toujours convaincu que ces critiques étaient largement exagérées, Jean-Michel Claude veut aujourd'hui démontrer qu'il est à sa place et tirer un trait sur les tourments du passé. Entretien.

Le Temps: Qu'avez-vous fait durant ces huit années au Département de justice et police, rebaptisé des institutions, et plus particulièrement au Service d'organisation, planification et système d'information?

Jean-Michel Claude: Pas grand-chose. Cette période a été très pénible. J'avais un bureau, un ordinateur mais aucune mission à accomplir. J'ai obtenu la possibilité de reprendre des études et de faire un master en administration publique à Lausanne. Mais mon horizon professionnel était bouché. J'ai dû postuler à 58 reprises à l'interne sans succès. On ne me répondait pas ou on me faisait savoir que ma nomination était politiquement trop délicate. Je n'ai pas quitté l'Etat car j'espérais chaque jour que ma hiérarchie reconnaîtrait enfin mes compétences. Les choses ont commencé à évoluer ce printemps, lorsque la direction du Département des institutions m'a confié la responsabilité d'un projet de budget. Cette nomination à la tête de Frambois, c'est déjà une forme de reconnaissance même si celle-ci reste modeste.

– Ce printemps, cela coïncide justement avec la date d'une première audience devant le Tribunal de première instance où vous vous plaignez de mobbing. Allez-vous retirer cette demande de paiement?

– Le fait que mon employeur m'ait donné du travail n'a rien d'exceptionnel. Il n'est pas d'actualité que je renonce à une indemnité pour ces huit années qui ont ruiné ma réputation et ma santé.

– A la tête de Champ-Dollon, vous étiez en classe 26 (un salaire annuel de quelque 140000 francs sans compter les indemnités). Avez-vous gardé ce même traitement et qu'en sera-t-il à Frambois, établissement géré par une fondation intercantonale, présidée par le conseiller d'Etat Laurent Moutinot?

– J'ai conservé et garderai ma classe de traitement et mon statut de haut fonctionnaire délégué à la Fondation.

– Avez-vous tiré quelques leçons de votre passage chahuté à Champ-Dollon même si vous restez en désaccord avec le rapport d'experts qui vous disait peu adapté à cette mission, habité par une obsession sécuritaire et peu enclin à la concertation?

– J'ai beaucoup changé depuis, car j'ai énormément souffert de cette affaire. On commet tous des erreurs et on fait tous de bonnes choses. J'ai sans doute voulu aller trop vite dans ce que je considérais comme des réformes indispensables pour la formation des gardiens ou la qualité de l'hébergement des détenus. Quant à la sécurité, c'est loin d'être une manie chez moi. J'ai plutôt voulu créer une atmosphère sécurisante – et pas sécuritaire – pour le bien de tous. Enfin, j'ai toujours considéré avoir été ouvert au dialogue avec les associations et autres visiteurs de prison.

– Frambois est destiné au domaine sensible de la détention administrative. Est-ce un domaine pour lequel vous aviez un intérêt particulier?

– Je suis allé visiter l'établissement à deux reprises pour me faire une idée et discuter avec le directeur, qui a fait un travail remarquable. Le concept mis en place depuis quatre ans semble tout à fait adapté et je n'ai pas l'intention de

changer ce fonctionnement, ni de remettre en cause le régime «portes ouvertes» à l'intérieur des murs qui renforce le côté relationnel et apaise les esprits.

– Tout de même, tant les députés genevois que le Comité européen pour la prévention de la torture ont relevé des lacunes en matière de soins psychiatriques pour une population en proie à un stress et à un sentiment d'injustice importants...

– J'ai demandé au conseil de fondation un délai de trois mois pour étudier la situation et faire des propositions. Je compte sur mes futurs collaborateurs pour me guider dans cette tâche et trouver le meilleur moyen d'assurer le suivi médical.

– Après une mise au placard, avez-vous le sentiment d'avoir hérité d'une patate chaude?

– Non. Certaines critiques, et surtout la demande de fermeture immédiate du centre, semblent bien excessives. Je trouve juste dommage que tous ces remous interviennent au moment de ma nomination. J'aimerais pouvoir remplir cette fonction dans un climat serein.

Des procédures tous azimuts et un climat pourri

Fati Mansour

Les attaques se sont succédé de tous bords.

Après le rapport d'experts qui a conduit à son éviction de Champ-Dollon, Jean-Michel Claude a affronté ou initié de multiples procédures. Son avocat, Me Douglas Hornung, en révèle les contours. Documents à l'appui.

k La procédure administrative. Soupçonnant de graves irrégularités dans la comptabilité de la caisse de la prison - achats irréguliers de mobilier, d'ordinateurs, de téléphones - le Conseil d'Etat lance une enquête contre l'ancien directeur. En 2003, le rapport du juge Pierre-Christian Weber écarte l'essentiel des griefs en relevant l'inexistence de directives dans les procédures d'achat. Il souligne que Jean-Michel Claude a même permis à l'Etat de réaliser une économie de 3 millions.

En définitive, seul le penchant excessif de l'intéressé pour des réunions gastronomiques, aux frais du contribuable, est qualifié de critiquable. Le juge préconise de renoncer à toute sanction, considérant que le fonctionnaire a déjà largement payé pour ses errements. Jean-Michel Claude écoperera tout de même d'un avertissement.

k La procédure pénale. Ces mêmes faits, dénoncés pour partie par son successeur à la tête de la prison, Constantin Franziskakis, donneront lieu à une inculpation pour gestion déloyale des intérêts publics. L'affaire finira par un non-lieu, aucun dessein d'enrichissement illégitime n'ayant été établi.

k La contre-attaque. Jean-Michel Claude dépose à son tour une plainte en dénonciation calomnieuse contre Constantin Franziskakis. Celle-ci sera classée et les recours rejetés. Il saisit aussi le Tribunal administratif d'une demande de paiement de ses frais de défense, mais sera débouté.

Enfin, le 23 novembre 2007, il demande au Tribunal de première instance de condamner l'Etat de Genève à lui verser 72612 francs à titre de tort moral pour le harcèlement psychologique dont il a été victime durant toutes ces années. La procédure est toujours en cours.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch